



# Chuzelles **INFO**

N° 130 - Octobre 2016

## Sommaire

page

- 2** Le mot du Maire
- 3** Agenda
- 4** Vie des commissions
  - Affaires scolaires
  - Travaux
  - Affaires sociales
- 8** Actualités
  - Projet de salle communale
- 9** Infos diverses
  - Info Logement
- 10** Loisirs / Culture
- 12** Associations
- 20** Municipalité
  - Conseils municipaux



# LE MOT DU MAIRE



Le mois de septembre a été rythmé comme chaque année par la rentrée scolaire. Plus de 200 enfants ont retrouvé ou découvert le chemin de l'école, accueillis par une équipe enseignante partiellement renouvelée. L'école de Chuzelles a pu maintenir ses 8 classes, grâce à l'arrivée de nouveaux chuzellois notamment aux « Terrasses de Caucilla ». Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont maintenant bien installés avec toujours une organisation conjointe entre le centre des 1000 Loisirs et l'équipe d'animation composée d'agents municipaux, qui a vu cette année l'arrivée de nouvelles personnes.

Afin de rechercher des économies d'échelle, la commune de Chuzelles s'est engagée dans le cadre du schéma de mutualisation proposé par Viennaggio, dans plusieurs actions comme les commandes groupées : produits d'entretien, fournitures de bureau, contrôles réglementaires (légionellose), des modules de prestations concernant notamment les missions d'hygiène et de sécurité au travail, le service des marchés publics.

Après la livraison des logements et des espaces commerciaux des « Terrasses de Caucilla », de l'aménagement de la place du Mille Club, la mise en service de l'éclairage public marque la fin de la première phase de la requalification du centre village (même si quelques réglages sont encore nécessaires).

Je vous convie avec l'ensemble du conseil municipal, le samedi 5 novembre à 11h00 au Mille Club afin d'inaugurer l'ensemble de ces projets.

Vous êtes également invités le vendredi 11 novembre à 10h00 à la commémoration de l'armistice de la guerre 1914/1918 puis à notre traditionnel « Marché de Noël » le samedi 3 décembre à partir de 17h00 au centre village.

Marielle MOREL

## Mairie de Chuzelles

### Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30  
mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

Adresse : 1 place de la mairie  
38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email [mairie@mairie-chuzelles.fr](mailto:mairie@mairie-chuzelles.fr)

Site internet [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)

Responsable de publication : Marielle Morel

Comité de rédaction :  
Commission communication

Bulletin tiré à 900 exemplaires et distribué dans  
chaque foyer de Chuzelles

N° 130 - dépôt légal Octobre 2016

## INFOS DIVERSES :

### Rappel : Listes électorales

Pensez à mettre à jour votre inscription sur la liste électorale de la commune avant le 31 décembre 2016.

Pour cela présentez-vous au secrétariat de la mairie muni des pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom
- Une pièce d'identité (carte Nationale d'identité ou passeport) en cours de validité ou périmée depuis moins d'un an,

NB: les jeunes Chuzellois atteignant l'âge de 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales de la commune.

### Initiation aux premiers secours

Une initiation gratuite aux gestes et aux comportements qui sauvent aura lieu le **mercredi 9 novembre** de 18h à 20h (Rdv Place de la Mairie).

Ouverte à tous les Chuzellois sur inscription en Mairie jusqu'au 8 novembre.

## Manifestations communales et associatives

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	HORAIRE	LIEU
<b>Octobre</b>				
Samedi 29	<b>Choucroute</b>	Club des Anciens		Mille Club
<b>Novembre</b>				
Samedi 5	<b>Inauguration</b>	Municipalité	11h	Mille Club
Mercredi 9	<b>Formation aux gestes qui sauvent</b>	Municipalité	18h-20h	Mairie
Vendredi 11	<b>Commémoration</b>	Municipalité	10h00	Monument aux morts
Dimanche 13	<b>Boudin</b>	ABC Boules		Mille Club
Lundi 14	<b>Ludomobile</b>	Municipalité	10h-18h	Mille Club
Dimanche 27	<b>Matinée saucisses</b>	FNACA		Mille Club
<b>Décembre</b>				
Vendredi 2	<b>Téléthon</b>	AFR	17h	Mille Club
Samedi 3	<b>Marché de Noël</b>	Municipalité	17h	Centre-Village
Samedi 10	<b>Concert</b>	Ecole de Musique		Seyssuel
<b>Janvier</b>				
Mercredi 4	<b>Voeux</b>	Municipalité	18h30	Mille Club
Vendredi 6	<b>Assemblée générale</b>	AFR	20h	Poletières
Mardi 10	<b>Assemblée générale</b>	Gymnastique Volontaire	19h	Mille Club
Lundi 16	<b>Ludomobile</b>	Municipalité	10h-18h	Mille Club
Vendredi 20	<b>Assemblée générale</b>	Chuzelles Histoire et Patrimoine	19h	Poletières
Samedi 21	<b>Assemblée générale</b>	ACAC	19h	Poletières
Dimanche 22	<b>Assemblée générale</b>	St Vincent de Chuzelles	11h	Mille Club
Dimanche 29	<b>LOTO</b>	Sou des Ecoles	14h	Mille Club

## INFOS DIVERSES :

### Nouveaux commerces

De nouveaux commerces ont ouvert leurs portes sur la commune:

- **“Que pour Elles”**: mode femme, accessoires et déco, au Belvédère. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et dimanche 10h-12h. Contact: Karyne ROBIN 06.20.98.32.11

- **“Bella Vita Pizza” Pizzeria** au Belvédère. Ouvert tous les jours sauf lundi. Contact Brice Sainvoirin 04.65.22.00.20

- **“La bande à Cabot” Salon de toilettage canin et félin**, au 134 rue du Verdier (rez de chaussée du bâtiment C des terrasses de Caucilla) Ouvert du mardi au samedi de 9h à 18h. Contact: Laurie Vicoletto 09.86 67.60.77

Nous leur souhaitons à tous beaucoup de réussite !

# VIE DES COMMISSIONS

## Commission scolaire et périscolaire



### Rentrée scolaire

L'année scolaire 2016/2017 a débuté sous un beau soleil de septembre.

Dans son discours, Mme le Maire nous a rappelé la crainte d'une fermeture de classe en début d'été, et la mobilisation de chacun qui a permis le maintien des 8 classes sur l'ensemble de l'école.

Ce sont donc 200 élèves qui ont pu retrouver ce 1er septembre leurs classes respectives et découvrir la nouvelle équipe enseignante.

Pour la maternelle, la directrice Judith CAZAUBON-ROSE et Claire GRENOUILLET auront en charge une classe de 32 Petits ! Cécile GIRAULT et Gwendoline TRAVERSIER accompagneront les Moyens tandis que Doriane MANGE aura cette année la Grande section, ce qui devrait la changer des CM2 dont elle avait jusqu'à présent la charge ...

Concernant l'élémentaire, Maëlle FARGE a elle aussi fait un pari audacieux en échangeant les CM1 contre les CP... Valérie VALLA-MURAD conserve sa classe de CE1 et Stéphanie MESQUIDA celle de CE2 (aidée cette année encore par Cécile RENAUD-GOUD).

La nouvelle classe des CE2/CM1 sera animée en duo par Nadège FERREIRA et Emilie LAGIER. La grande nouveauté étant l'arrivée d'un maître dans cette belle équipe féminine : Charles BOUGENAUT s'occupera de la classe des CM1/CM2.

CLASSES	Effectifs	ENSEIGNANTS
Petite Section	32	Judith CAZAUBON-ROSE et Claire GRENOUILLET
Moyenne Section	26	Cécile GIRAULT et Gwendoline TRAVERSIER
Grande Section	24	Doriane MANGE
CP	19	Maëlle FARGE
CE1	27	Valérie VALLA-MURAD
CE2	26	Stéphanie MESQUIDA et Cécile RENAUD-GOUD
CE2 / CM1	23	Nadège FERREIRA et Emilie LAGIER
CM1 / CM2	24	Charles BOUGENAUT



Une partie de l'équipe enseignante et ATSEM

### Rappel des horaires

**lundi, mardi, jeudi, vendredi :**  
8 h30 - 11h45 et 13h30 - 15h30  
(Accueil : 8h20 et 13h20)

**mercredi: 8h45 - 11h45** (Accueil : 8h35)

### Périscolaire :

**TAP: lundi, mardi, jeudi 15h30 - 16h30**  
**Garderie : matin 7h30, soir 18h30 (sf vendredi 18h)**  
**Contact : Dany JAMAIS 04.74.57.78.86**

**Inscriptions aux services périscolaires :**  
**site : <http://chuzelles.issila.com/>**

# VIE DES COMMISSIONS

## Commission scolaire et périscolaire

### Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Anthony CUZIN continue cette année encore sa mission de coordinateur des des TAP; il est aidé de Dany JAMAIS.

La liste des groupes de TAP est affichée à l'école et vous pouvez retrouver le planning des activités par période sur le site de la mairie ou via le lien du Centre des 1000 loisirs.

### Le restaurant scolaire

Nous accueillons cette année Anastasia CHAMPOMMIER, Karine GIRARD, Ophélie CARVALHO, Myriam CHIRAT et Janick VALLUY, qui mettent leur dynamisme et leur compétence au service de nos enfants.

Pour les repas, Dany JAMAIS et Valérie CIANFARANI s'occupent toujours de nos tout petits (très nombreux cette année), alors que dans la même salle, Karine et Anastasia gèrent les CP et les CE1. Dans la grande salle, Myriam et Ophélie assurent le service des CE2, CM1 et CM2.

Nous avons "échangé" une Janique contre un Janick et la présence d'un homme dans l'équipe est fort appréciée de tous. Janick assurera donc la polyvalence des remplacements de poste et sera un "joker" dans la nouvelle organisation réfléchié par la commission Ecole.

Dans les cuisines, Rim BOUSRIH continuera de préparer avec attention les repas livrés cette année par un nouveau fournisseur, la société RPC. D'après les témoignages recueillis auprès des petits et grands, cette nouvelle collaboration est positive tant au niveau des quantités que de la qualité. Nous apprécions également l'attention particulière portée au recyclage des déchets.

### Réception de rentrée

Le 19 septembre dernier, s'est tenue en mairie la réunion de rentrée. L'équipe pédagogique, les agents municipaux, les 1000 Loisirs, l'APE, le SOU, la DDEN et les élus se sont retrouvés en toute convivialité pour faire plus ample connaissance.

Si la composition de l'équipe enseignante a été quelque peu modifiée, il en va de même pour l'équipe des agents municipaux en charge du périscolaire. Nous avons accueilli les nouveaux agents qui s'occuperont des enfants pendant les temps méridiens et périscolaires et dont les parents ne connaissent souvent que le prénom.

La DDEN (délégation départementale de l'Education Nationale) était représentée par Monsieur PLANTIER.

Nous remercions vivement ceux et celles qui, par leur présence et leur investissement, participent au bien-être et au développement de nos petits Chuzellois.



Valérie Cianfarani et Dany Jamais



Anastasia Champommier, Karine Girard, Ophélie Carvalho



Rim Bousrih, Janick Valluy



# VIE DES COMMISSIONS

## Commission Travaux



### Travaux d'été

Les travaux prévus au cours de l'été ont été rondement menés.

L'accueil de la mairie a été pourvu d'une zone de confidentialité matérialisée par marquage au sol, tandis qu'un espace d'attente pour le public a été aménagé dans le hall d'entrée, où l'on peut aussi retrouver toutes les informations locales regroupées sur un présentoir à prospectus et un panneau d'affichage.

Des travaux de peinture ont donné un coup de neuf et égayé l'ensemble, dans les tons taupe et vert anis.



Côté école, la porte de la garderie a été changée et modifiée, la classe de CM2 a été déménagée et se retrouve au même étage que les autres classes de primaire. La classe de CP a été en partie insonorisée, et devant les résultats très probants, le prolongement de ces travaux aux classes contigües sera proposé au prochain budget.

A la maternelle, plusieurs petits aménagements ont été apportés (déplacement du toboggan, sécurisation des "recoins", nouvelle pelouse ...) En concertation avec l'APE, un traçage "ECOLE" sur la D123 a été appliqué.

## Commission Affaires Sociales



### Colis de Noël et repas des Aînés

Cette année encore le CCAS prévoit d'inviter les chuzellois de plus de 68 ans à un repas festif, et pour les personnes âgées d'au moins 75 ans la possibilité de choisir entre le repas et un panier gourmand. Le panier gourmand sera composé de terrines, d'un plat, de différentes douceurs et d'une bouteille de vin. Il sera distribué la semaine avant Noël aux chuzellois qui l'auront choisi.

Quant au repas il aura lieu courant mars 2017 au restaurant scolaire, et le menu sera à découvrir le moment venu !

### Projet Espace de vie sociale

Par ailleurs la commune s'est impliquée dans une réflexion sur un projet d'espace de vie sociale sur la vallée de la Sévenne avec le centre des Mille Loisirs. Un travail est en cours avec le centre, les communes adhérentes au Mille loisirs et la CAF de l'Isère, pour étudier les besoins qui doivent être confirmés par un diagnostic local participatif. Si ce dernier confirme les besoins du territoire, le collectif pourra prétendre à un agrément espace vie sociale de la CAF de l'Isère. Les espaces de vie sociale sont des structures de proximité qui touchent tous les publics (familles, enfants, jeunes), développent des actions collectives pour renforcer les liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage, coordonner les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce projet, avec plus de précisions lors d'un prochain Chuzelles info.

### Enquête à destination des jeunes

Suite à différents retours de jeunes chuzellois, le CCAS a décidé de réfléchir à une enquête afin de connaître leurs besoins et attentes. Les échanges ont surtout porté pour le moment sur les moyens pour «toucher» ces jeunes, rencontre avec un animateur, communication via réseaux sociaux...

# VIE DES COMMISSIONS

## Commission Affaires Sociales

### Logements sociaux

Le programme de logements sociaux des Terrasses de Caucilla est enfin terminé. Tous les locataires sont installés depuis la fin de l'été et c'est l'occasion pour nous de faire une petite mise au point sur ces logements.

Les logements sociaux répondent à plusieurs critères :

- ils sont agréés par l'Etat et financés avec l'apport de fonds publics,
- ils font l'objet d'une procédure d'attribution contrôlée,
- ils ont un loyer plafonné,
- ils accueillent des locataires qui disposent, à leur entrée, de ressources inférieures à un plafond et peuvent bénéficier de l'APL,
- ils répondent à des caractéristiques techniques minimales.

On distingue deux catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes gérant ces logements pour leur création: les PLUS (prêt locatif à usage social) et les PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

### Les logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)

Les PLAI sont destinés aux personnes en difficulté. Ils accueillent des ménages disposant de ressources inférieures de 55 à 60 % au plafond de ressources exigé à l'entrée dans un logement PLUS. Les loyers PLAI sont les plus bas de ceux qui sont appliqués pour les logements sociaux. Ces logements sont attribués par la commission sociale d'attribution à laquelle des élus de chaque commune de l'agglomération participent.



### Logements PLUS (prêt locatif à usage social)

Le loyer est plafonné, ainsi que les ressources des locataires. Les loyers maximaux des logements PLUS sont un peu supérieurs à ceux des PLAI

Le programme des Terrasses de Caucilla comprend 20 logements dans 3 bâtiments répartis en :

- 2 logements (1 T2 et 1 T4) réservés à des personnes à mobilité réduite
- 6 logements de Type 4 et -12 logements de Type 3

Sur les 20 logements sociaux des Terrasses de Caucilla nous avons 4 PLAI, ainsi que 2 logements loués dans le cadre du 1% logement.

Par ailleurs le nouveau projet en cours de construction à côté de l'église comportera 4 autres logements sociaux.

## OPAH : Aide à la rénovation des logements

ViennAgglo met en place avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) une nouvelle OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pour les 18 communes de l'agglomération, jusqu'en juin 2019. L'OPAH permet d'obtenir des conseils et des subventions pour réaliser des travaux dans un logement privé :

- Travaux d'économie d'énergie : chauffage, isolation, changement de portes et fenêtres...
- Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap : pose de rampes, monte-escalier, remplacement de baignoire par une douche italienne ...
- Remise en état de logements vacants, dégradés ou insalubres...

### Qui peut bénéficier de l'OPAH ?

- les propriétaires occupants dont les ressources ne dépassent pas un certain montant variable selon la composition de la famille,
- les propriétaires bailleurs qui souhaitent louer des logements à un loyer modéré après travaux.

**Permanence tous les mercredis après-midi de 14h à 16h dans les locaux de ViennAgglo**

**Des aides pour rénover votre logement**

**Permanence d'information**  
Tous les mercredis de 14 h à 16 h  
à ViennAgglo

► N°Vert 1 50 00 00 00  
viennagglo.fr

Espace Saint-Germain - Edif. Antares  
38, avenue Général-Leclerc, 38200 Vienne

## Centre village

Le nouvel ensemble de constructions mixtes, maisons et bâtiments, rue du Verdier, « Les Terrasses de Caucilla », est désormais inscrit dans le paysage de Chuzelles.

Ce ne sont pas moins de 27 maisons et quatre bâtiments, dont un de huit logements en accession à la propriété et les trois autres en location sociale (vingt logements) qui ont été réalisés.

Si Les premières maisons ont été livrées en fin d'année 2015, les derniers logements sont tous occupés depuis fin Août 2016.

Bien qu'il reste encore à terminer ou finaliser certains travaux d'aménagements extérieurs, les résidents ont pris possession de leur espace, et la vie de ce nouveau quartier s'est animée.

A tous, nous souhaitons la bienvenue à Chuzelles et, pour ceux qui habitaient déjà la commune, bonne installation dans leur nouveau foyer.

Des emplacements en rez de chaussée de trois immeubles ont été prévus pour accueillir des activités commerciales ou autres... Un salon de toilettage canin a déjà ouvert ses portes, et un cabinet de profession paramédicales (ergothérapeute, infirmières, orthophoniste, psychomotriciennes) devrait débiter son activité prochainement.

La commune a acquis un local commercial de 100m<sup>2</sup> destiné à devenir une superette. L'enseigne "Proxi" s'était positionnée, mais n'a pour l'instant trouvé personne pour gérer la franchise. Nous faisons donc un appel à candidature, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

Ce programme est lié au centre-village à travers le nouveau parking du Mille Club, qui est maintenant terminé y compris les espaces verts et l'éclairage public. A coté du Mille Club, une aire de jeux pour les enfants sera installée fin octobre.

***L'inauguration de l'ensemble aura lieu le samedi 5 Novembre prochain.***

## Projet de salle communale



Le projet de salle culturelle, sportive et festive a bien avancé depuis le dernier bulletin municipal. Le Conseil Municipal du 25 mai 2016 avait décidé l'achat du terrain ainsi que le lancement du concours de maîtrise d'ouvrage.

Le terrain de 7000 m<sup>2</sup> situé à l'entrée est du village au dessus de la RD36, a été acquis par la commune en juillet dernier.

Pour ce qui est du concours de maîtrise d'oeuvre, il se fera en deux temps. La première phase de candidatures, en juillet dernier, a vu la participation de 55 bureaux d'études ou cabinets d'architectes. Ils étaient invités à présenter un dossier technique comprenant des références sur des projets équivalents

Le jury composé de la Commission d'Appel d'Offre et de trois personnes qualifiées a retenu trois candidats, autorisés à concourir pour la deuxième phase. Cestros bureaux auront jusqu'au 7 novembre pour proposer leur projet détaillé.

Il s'agit des cabinets : Playtime, Atelier 43, et Fabriques Architectures Paysages

Une visite du site avec les candidats retenus a été faite le 1er septembre dernier. Le but de cette visite était de répondre à leurs questions pratiques et de prendre connaissance de l'environnement du projet.

Le cabinet Initial Consultant qui a réalisé l'étude de pré-programmation continuera d'assister la commune pendant le processus de concours.

## L'info logement du trimestre

### Aides personnelles au logement de la CAF/MSA : les nouveautés

La réglementation des aides au logement connaît 2 nouveautés. La dégressivité des aides est applicable aux prestations dues à compter du 1er juillet 2016. ( Les allocataires verront ces modifications s'appliquer sur le versement reçu au mois d'août 2016). D'autre part, à compter du 1er septembre, entrent en vigueur les nouveautés en matière de versement de l'aide au logement, en cas d'impayés de loyer. Un décret, pris dans le cadre de la loi ALUR, redéfinit la notion d'impayé et met en place une nouvelle procédure d'apurement des impayés avec des délais raccourcis et une meilleure collaboration entre les différents acteurs. L'objectif est de prévenir la constitution d'une dette importante que le locataire ne serait plus en capacité de rembourser. Par ailleurs, le décret précise les modalités de recours.

La dégressivité, quant à elle, ne concerne que les allocataires d'un logement du secteur locatif (locataires, colocataires, sous-locataires ainsi que les locataires de chambres, meublées y compris). Ne sont pas concernés, les personnes en situation de handicap, les étudiants logés en résidence universitaire et, d'une façon générale, les personnes logées dans un foyer.

La loi de finances pour 2016 prévoit une diminution progressive à partir d'un certain plafond de loyer, voire une suppression de l'aide au logement au-delà d'un second plafond. Un décret et un arrêté ont été pris en application de la loi, afin de déterminer les plafonds applicables.

Exemples : Le montant de l'aide au logement est calculé en fonction des ressources dont dispose le ménage Pour un foyer de 5 personnes qui vit dans un logement locatif à Grenoble, éligible à une aide au logement compte tenu de ses ressources (zone 2 / plafond de loyer : 453,85 €) : Si son loyer est compris entre 1 134,63 € et 1 406,94 €, son aide au logement sera diminuée, s'il est supérieur à 1 406,94 €, son aide au logement sera supprimée.

### « La solidarité dans le contrat de bail »

En matière de rapports locatifs, la solidarité permet de minimiser les risques d'impayés pour le bailleur dans l'hypothèse où il loue, par un contrat unique, un même logement à plusieurs locataires. Elle l'autorise à demander à un seul des locataires le paiement de la totalité du loyer, ce dernier ayant ensuite un recours pour demander aux autres locataires de lui rembourser leur part. Par principe, cette solidarité ne se présume pas. Pour être tenu solidairement aux dettes locatives, il faut être locataire, c'est à dire avoir signé un bail, et que ce bail comporte une clause dite « clause de solidarité ». En l'absence d'une telle clause, le bailleur ne peut exiger de chaque locataire qu'une partie seulement du loyer. En cas de mariage ou de Pacs des locataires, c'est la loi qui les rend solidaires des dettes.

Il convient de préciser que cette clause de solidarité n'empêche pas les différents locataires de donner congé individuellement. En revanche, le bailleur pourra toujours se retourner contre le locataire sortant en cas de non-paiement du loyer par le(s) locataire(s) restant(s).

Baux conclus après 27/03/2014		Colocataires/concubins	PACS	Mariés
Pendant la durée du bail	Cosignataires	Pas de solidarité Sauf / clause expresse stipulée dans le bail	Solidarité	Solidarité légale
	Un seul signataire	Pas de solidarité	Solidarité au titre des dettes ménagères	Solidarité légale
A l'issue de la période de préavis	Congé déposé par l'un des cosignataires	Pas de solidarité, sauf clause expresse stipulée dans le bail* Le bail n'est pas résilié.	Solidarité jusqu'à la dissolution du PACS Le bail n'est pas résilié.	Solidarité jusqu'à la transcription du divorce sur le registre de l'Etat Civil Le bail n'est pas résilié.
	Congé déposé par le seul signataire	Pas de solidarité Le bail est résilié	Solidarité au titre des dettes ménagères Le bail est résilié	Solidarité jusqu'à la transcription du divorce sur le registre de l'Etat Civil. Le bail n'est pas résilié

\* solidarité pendant 6 mois à compter de la fin du préavis sauf si un nouveau locataire figure au bail. \* S'agissant des baux conclus antérieurement au 27/03/2014, le colocataire qui a quitté le logement reste, jusqu'à l'expiration du bail en cours, solidaire du paiement des loyers et de toutes sommes qui pourraient être dues au bailleur, sauf si le bailleur accepte un avenant au contrat en dénonçant la clause. En revanche, la solidarité ne s'étend pas au bail renouvelé.

**ADIL 38** : 2 boulevard M<sup>al</sup> Joffre 38 000 Grenoble - Tel 04.76.53.37.30

**Permanences à Vienne** : ViennAgglo, Bâtiment Antarès, 30, avenue du Général Leclerc

Les mercredis de 14h00 à 17h00 - Consulter les dates sur le site [www.adil38.org](http://www.adil38.org)



**ADIL / AGENCE  
DÉPARTEMENTALE  
D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT**

Rappelons que l'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement. L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Action Logement, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. **Les conseils de l'ADIL sont totalement gratuits.**

# LOISIRS - CULTURE

## Piscine intercommunale

de Villette de Vienne



Suite à l'incendie qui s'est déclaré fin juin à la piscine intercommunale de Villette-de-Vienne, celle-ci n'a pas ouvert ses portes cet été. La salle de remise en forme a été détruite et les dégâts ont été importants dans le vestiaire tout proche. Après études, nettoyage et passage d'experts les travaux de remise en état vont permettre une réouverture après les vacances de la Toussaint.

Nous sommes très heureux que les scolaires, les différents clubs et associations et tous les adeptes de la piscine puissent en retrouver le chemin au plus vite!!...

### HORAIRES D'OUVERTURE – PERIODE SCOLAIRE

Lundi : 11H30 – 13H30 / 16H30 – 18H30

Mardi : 12H00 – 13H30 / 16H30 – 18H45

Mercredi : 15H15 – 18H30

Jeudi : 11H30 – 13H30

Vendredi : 11H30 – 13H30 / 16H30 – 18H45

Samedi : 14H00 – 17H30

Dimanche : 10H00 – 12H45

tel 04 74 57 96 45

## Ciné d'Or

1 film par mois

Pour rire, rêver et s'émerveiller



Cette opération a pour but de promouvoir le cinéma en faveur du plus grand nombre et de permettre à tous de partager un moment de détente, à moindre coût. Au départ mis en place pour les seniors, Ciné d'or s'adresse à tous.

La projection a lieu un mardi par mois au Multiplex «Les Amphis» à Vienne, à un tarif unique de 3,50 Euros. Trois séances sont proposées, à 14h30, 17h00 et 20h00

### Au programme :

- 15/11 "Premiers Crus"
- 6/12 "Ange et Gabrielle"
- 10/01 "Le grand partage"
- 7/02 "Adopte un veuf"
- 7/03 "Retour chez ma mère"
- 4/04 "Au nom de ma fille"
- 2/05 "La dernière leçon"
- 6/06 Film surprise

## UPOP : Université Populaire Ouverte du Pays Viennois

**Libre, itinérante, éclectique ... Cours et conférences gratuits et ouverts à tous.**

L'université populaire ouverte du pays viennois, s'inscrit dans la lignée de la tradition des universités populaires, forte de 120 ans d'histoire.

La gratuité et l'ouverture sont les principes de base : pas d'âge requis, ni de titres ou de niveaux demandés, pas d'inscriptions ni d'adhésion, pas de distinction de classes, de ségrégation par diplôme ou de niveau d'étude.

Le cours/conférence est dispensé une fois par semaine sur une séance de deux heures de 19h à 21h, le jeudi. Quelques dates événementielles se rajoutent au cours de l'année. La notion d'échange citoyen est importante, c'est un lieu de rencontres. Un cours est généralement composé d'un exposé, puis d'un débat sous forme de question/réponse

L'itinérance est un facteur fédérateur. L'Upop a pour ambition d'aller à la rencontre des habitants du pays viennois. Voici les Lieux de cours et conférences de cette première saison : Vienne, Serpaize, Pont-Evêque, Chasse, St Romain en Gal.

**Programme complet : en téléchargement sur [upop-paysviennois.fr](http://upop-paysviennois.fr)**



# ASSOCIATIONS

NB : Les pages suivantes sont réservées aux associations. Les informations qui y sont publiées le sont sous la responsabilité de leur auteur.



## Association des Parents d'Elèves

Juin  
2016

- L'APE réalise, en lien avec nos partenaires mairie et Centre Mille Loisirs, un sondage sur les activités périscolaires auprès des parents. Les résultats des questionnaires sont analysés et diffusés aux parents, ainsi qu'à nos partenaires pour déterminer des pistes d'amélioration.
- L'APE sollicite, en coordination avec l'équipe pédagogique et la mairie, l'inspection académique afin d'obtenir le maintien d'une huitième classe pour l'école. Plusieurs courriers, une pétition... La décision tombe début juillet : La décision de fermeture est annulée !

Septembre  
2016

- Le sondage sur les Activités Périscolaires est en ligne :
  - [http://www.mairie-chuzelles.fr/les\\_tap.html](http://www.mairie-chuzelles.fr/les_tap.html)
- Bienvenue aux 31 nouveaux enfants de Petite Section qui rejoignent l'école, ainsi qu'à toutes les nouvelles familles qui ont rejoint notre village ! Si vous souhaitez intégrer la vie associative et vous impliquer dans la scolarité de vos enfants, n'hésitez pas à vous rapprocher des membres de l'APE ou du Sou des Ecoles !
- 20 septembre 2016 : Assemblée générale de notre association

Et demain ?

- L'APE présentera une liste de parents d'élèves (8 titulaires et 8 suppléants) pour les élections de représentants de parents, prévues le 07 octobre. N'hésitez pas à voter, à distance ou sur place, pour montrer l'importance que vous accordez à cette représentation.
- Les représentants élus participeront aux conseils d'école (1er CE prévu le 8/11) : ils feront remonter vos questions ou difficultés et seront sensibles à la mise en oeuvre des nouveaux programmes scolaires.





## Chorale La Clé des Chants

La Chorale LA CLE DES CHANTS a repris ses répétitions le jeudi 8 Septembre 2016 à 20 heures

Les concerts de la « **SUITE FUGAIN** » approchent.

Pour l'année 2016 **retenez les dates du 19 Novembre à 20 h 30 et le 20 à 15 h**, salle Jean GABIN à CHAPONNAY

Venez nous écouter : nous serons accompagnés des chorales de Seyssuel, Communay, St Symphorien d'Ozon et de l'harmonie des enfants de l'Ozon. Ce grand spectacle représente environ 180 personnes sur scène.

Pour plus d'informations voir le site : <http://www.suite-fugain.com/>

Venez partager le plaisir de chanter avec nous dans la convivialité, **chaque jeudi à 20 heures** Salle des Poletières à Chuzelles. Il n'est pas nécessaire de savoir lire une partition !

Site de la Chorale : <http://www.lacledeschantschuzelles.com/>



[www.osez-asso.com](http://www.osez-asso.com)

OSEZ Groupe est un relais entre l'offre et la demande en matière d'emploi. Animée par des valeurs de l'économie sociale et solidaire sous la Présidence de M. Daniel Lefranc et la Direction de Frédérique Gervasoni, l'équipe de OSEZ Groupe travaille dans le respect de l'autre pour permettre le retour à l'emploi. Choisir OSEZ Groupe c'est préférer un parcours sécurisé.

## TRAVAILLONS ENSEMBLE, DEVENONS PARTENAIRE

TÉL. : 04 58 17 71 59

### Une large gamme de services



**À destination des entreprises :**  
métiers de la production industrielle et artisanale, BTP et gros œuvre, hôtellerie et restauration, services administratifs et tertiaires,...



**Pour les particuliers :**  
ménage, repassage, garde d'enfants et de nourrissons, soutien de personnes âgées ou dépendantes,...



**Vers les collectivités et les associations :**  
entretiens des espaces verts, aide restauration et cantines, services administratifs, gardiennage et sécurité,...

### Nos plus :

- La **connaissance des salariés**, pour mieux répondre à votre demande
- Le **suivi personnalisé des salariés** pendant la mission pour une véritable valeur ajoutée
- La réactivité, la proximité pour être **au plus près de votre demande**

#### L'agence référente de votre commune

est située à Vienne, 30 avenue Général Leclerc, Bâtiment Orion - Espace Saint-Germain  
Une équipe à votre service au 04 58 17 71 59  
ou par mail : [assistanteir@osez.asso.fr](mailto:assistanteir@osez.asso.fr)



# Ecole de musique de Seyssuel Chuzelles



L'atelier « découverte » au concert du 18 juin 2016

L'école de musique de Seyssuel-Chuzelles débute une nouvelle année avec enthousiasme ! Entouré par une équipe de 11 professeurs, Henri Gensburger, directeur, souhaite mener des projets, toujours aussi ambitieux !

Une centaine d'élèves est accueillie, dès le plus jeune âge (4 ans) pour découvrir la musique, ses rythmes et ses instruments. De l'éveil musical au cycle 2, en passant par la classe découverte ouverte depuis l'an dernier, les élèves approfondissent la formation musicale, choisissent et apprennent un instrument en cours individuel, pratiquent ensemble dans des ateliers et montrent leurs talents en concert ! D'ailleurs ils ont été très applaudis, aussi bien lors du "Goûter-concert" de fin d'année en juin à Chuzelles, que lors du Caravann'jazz à Seyssuel en juillet 2016.

Cette année, l'EMSC se lance dans un nouveau projet avec la mise en place de cours individuels de chant pour les ados (à partir de 14 ans) et les adultes.

Et d'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous, pour des temps forts de l'école de musique :

- Assemblée Générale de l'association le mardi 11 octobre à 20h à Seyssuel
- Concert de Noël, le 10 décembre 2016 à Seyssuel
- Concert de la fête de la musique, le 10 juin 2017 à Seyssuel

Murielle Gaviot-Blanc, présidente de l'association et l'ensemble des membres du bureau restent à votre disposition pour tout renseignement et souhait musical ! N'hésitez pas à nous contacter: <http://www.ecolemusiqueseychu.fr> et [ecolemusiqueseychu@gmail.com](mailto:ecolemusiqueseychu@gmail.com).



Au concert du 18 juin 2016 :  
des élèves en 1<sup>ère</sup> année de formation musicale



# Centre des 1000 loisirs

Chuzelles Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne



## ***Le centre de loisirs intercommunal de la Sévenne a lancé sa saison 2016-2017 !***

Activités centre de loisirs  
Mercredi et vacances scolaires

Des animateurs qualifiés et expérimentés accueillent les enfants et adolescents de 3 à 17 ans du territoire de la Sévenne et de ses alentours et leur font vivre des moments privilégiés de vie personnelle et collective, à travers le quotidien (repas, sieste, temps calmes...) et les animations au centre ou en sorties.

Temps d'activités périscolaires

Le centre est prestataire des TAP pour les écoles de Chuzelles, Luzinay et Seyssuel depuis déjà deux ans, assurant la coordination des équipes issues du Centre 1000 loisirs et de membres du personnel communal ou d'associations locales. Les activités sont variées et adaptées à l'âge des enfants : acrogym, jeux sportifs, motricité, musique, activités manuelles...

Théâtre

Sous la houlette de Nicolas Crespin, enfants et ados font du théâtre, le mardi (18-20h) et le jeudi (17-18h) à Chuzelles, le mercredi (18-20h) à Luzinay et les adultes, deux vendredis par mois (19h30-22h) à Luzinay.

Poterie

Nadia Caillat anime la poterie enfants, le mardi (16h45-18h45) à Luzinay.

Fête d'anniversaire

Une animatrice se charge d'organiser, à domicile ou au centre de loisirs, les fêtes d'anniversaire pour les enfants.

Nos partenaires

Dans le cadre de leur politique « Petite enfance », les mairies de la Sévenne (Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Seyssuel et Villette-de-Vienne) contribuent activement à la vie du centre : locaux et leur entretien, subvention pour les enfants participants. La CAF de l'Isère s'implique à travers les prestations de services. La PMI et Jeunesse et Sports soutiennent l'activité du centre.





# Gym Volontaire Chuzelles

**KIDS DANCE 6/10 ANS - MOVE DANCE 11/15 ans :**  
Découverte de la danse sur des musiques latino  
2 cours **MERCREDI am.**

**GYM TONIQUE :** Travail cardio avec renforcement du haut et du bas du corps. **MARDI matin.**

**GYM ADAPTEE :** Méthode progressive pour améliorer motricité et souplesse du corps. Gym adaptée aux seniors, aux personnes en surpoids et à une reprise d'activité sportive après arrêt pour pathologie. **MARDI matin.**

**BODY SCULPT :** Renfo musculaire et cardiotraining. Se dépenser en transformant sa silhouette. **JEUDI matin.**

**COORDINATION EQUILIBRE/MEMOIRE POUR SENIORS ACTIFS :** Développer les aptitudes physiques et psychomotrices, renforcer la concentration sur des airs latino. **MARDI am.**

**RENFORCEMENT MUSCULAIRE :** Travail musculaire favorisant la tonicité des muscles abdominaux et dorsaux. **MERCREDI soir.**

**STRETCHING :** Exercice destiné à développer la souplesse. Etirement et affinement de la silhouette. **JEUDI soir.**

**BODY ZEN :** Cours alliant plusieurs techniques de gym douce : Tai Chi, Qi Gong, gym suédoise... Relaxation et amélioration de la souplesse, découverte de soi. **MARDI soir.**

**PILATES & FIT ZEN :** Travail postural, renforcement et raffermissement des muscles profonds. Aide à lutter contre le stress physique et mental. **LUNDI soir et JEUDI matin.**

**ACTIVITES CARDIO :** Une activité cardio différente chaque mois : Aéroboxing, bokwa, aérodance... **LUNDI soir.**

**ZUMBA :** Programme d'entraînement physique combinant des éléments d'aérobic et de danses latino. **MARDI et MERCREDI soir.**

**STEP ENERGY :** Cours chorégraphié autour du step suivant le rythme de la musique. Musculation des jambes et des fessiers. **MARDI soir.**

**MARCHE RAPIDE et MARCHE NORDIQUE :** Sport de plein air, développe le système cardio-vasculaire et l'endurance. **LUNDI soir et JEUDI matin.**



**ANIMATEURS QUALIFIES**

Chaque semaine  
**COURS MIXTES**  
de 6 à 99 ans.  
Ambiance conviviale

Du **LUNDI** au **JEUDI**  
Au **MILLE CLUB**

& au **STADE** de **CHUZELLES**  
(Pour la marche)

Toutes les infos et les horaires  
sur notre site  
[gymvolontairechuzelloise.com](http://gymvolontairechuzelloise.com)

Reprise des activités  
**MARDI 6 SEPTEMBRE 2016**

Dépliants disponibles en mairie

**CONTACTS :**

Monique G. 06.23.77.17.40  
Chantal 06.78.76.38.85  
Suzanne 06.23.37.86.73  
Monique B. 06.13.01.14.24

[gvchuzelloise38200@yahoo.fr](mailto:gvchuzelloise38200@yahoo.fr)

I ♥ Gymnastics

AVEC LA GV CHUZELLOISE



## Football Club de la Sévenne



le FCS remporte la coupe du groupement Vallée du Rhône

La saison 2015-2016 s'est terminée en apothéose par une victoire en finale de la coupe du groupement « Vallée du Rhône ». A l'issue d'un match engagé et équilibré contre la valeureuse équipe de la Muroise, le FC SEVENNE s'imposait lors de la séance de tirs aux buts. Ce nouveau trophée couronne ainsi une saison en demi teinte sur le plan sportif. Même si l'équipe fanion en terminant 5ème de sa poule d'excellence a rempli son contrat en assurant rapidement son maintien après la relégation de PHR la saison dernière nous aurions pu espérer mieux compte-tenu de ses prestations et de son positionnement à la trêve. L'équipe 2 très valeureuse a dû batailler toute

la saison pour éviter la relégation. En finissant en 9ème position elle assure son maintien en 1ère division de district. L'équipe 3 composée majoritairement de jeunes surclassés (U18-U19) a laissé entrevoir de belles perspectives mais par manque de régularité termine en milieu de tableau. Les U17 en terminant à la 11ème place n'ont pas pu éviter la relégation. Malgré une année extrêmement difficile, leur comportement dans l'adversité a été exemplaire et ils méritent les félicitations. Dans la catégorie U15 (en entente comme les U17 avec nos voisins du CVL38) la fin de saison a été difficile. Si à quelques journées de la fin du championnat on pouvait envisager une montée en excellence de l'Isère, les derniers matches n'ont pas tourné à notre avantage et les U15 terminent finalement 4ème de leur poule.

Concernant le football d'animation (de U6 à U13) outre les plateaux et les matches de championnat pour lesquels il n'y pas de classement pour ces catégories c'est dans les tournois que nous avons porté haut les valeurs du FC SEVENNE avec notamment une participation très remarquée au tournoi international de Cabriès en catégories U8 et U9.



**Le FC SEVENNE a la volonté d'écrire le foot au féminin.** C'est avec grand plaisir que nous avons appris que l'une de nos jeunes licenciées Lynn TOURTAY a été détectée et intègre l'Olympique Lyonnais. Nous lui souhaitons bonne chance et beaucoup de réussite dans ce nouveau challenge.

Pour la saison 2016-2017 nous avons engagé pour la 1ère fois une équipe 100% féminine en catégorie U13. L'engouement suscité a dépassé nos espérances.

La journée d'accueil de début septembre à été une réussite. A cette occasion nous avons enregistré beaucoup de nouvelles licences. L'objectif des 300 licenciés devrait être atteint cette année.

Pour suivre l'actualité du FCS venez nous rejoindre sur [www.fcsevenne.fr](http://www.fcsevenne.fr), **facebook** ou sur notre chaine **Youtube**. Forte de 286 vidéos et suivie par 123 abonnés elle a généré à ce jour plus de 26800 vues. Elle est enrichie hebdomadairement, des matches du week-end par notre fidèle « cameraman » Richard BAREILLE.

**pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter:**

**Les co- présidents Philippe MOREL : 06 03 07 61 39 et Philippe COUDERCHER : 06 08 36 87 75**

# Association Familiale Rurale

L'été s'éloigne peu à peu, une nouvelle saison va bientôt commencer pour l'AFR.

Ouvrez vos agendas et notez les moments de convivialité que vous propose l'Association Familiale Rurale de Chuzelles pour 2016/2017

- Téléthon, les 2 et 3 Décembre 2016. En partenariat avec la Gymnastique Volontaire de Chuzelles, la chorale La Clé des Chants et le Football Club de la Sévenne. Le programme vous sera détaillé lors d'un prochain bulletin municipal.
- Assemblée Générale le Vendredi 6 Janvier 2017 à 20h salle des Poletières,
- Soirée Code de la Route, les Vendredis 14 Octobre 2016 et 24 Mars 2017 à 20h 30 au Mille-Club,
- Marche de Nuit, le Vendredi 28 Avril 2017. Départ du Mille-Club vers 20h,
- Rallye familial, le Dimanche 11 Juin 2017. Dernier départ de la marche à 9 h.

A ces occasions, il est agréable de se retrouver, tous âges confondus, en famille, en groupe, pour échanger et faire connaissance avec les nouveaux habitants de notre village.

Des tables et des bancs peuvent être loués aux habitants du village pour des manifestations familiales pour la modique somme de 2€ par table et 1€ par banc. Contacter impérativement la gestionnaire Marie-Thé CARRET au 06 75 79 84 73

**Si vous souhaitez nous rejoindre au sein de notre association vous pouvez contacter les présidents :**

- **Christian CHANAL** au 06 85 66 64 15 ou
- **Philippe MOREL** au 06 03 07 61 39



Notez aussi que l'Association a reconduit son offre d'accompagnement scolaire pour 2016-2017, suivant détail ci-dessous.

## ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Cette proposition s'adresse aux familles ayant des enfants scolarisés en primaire et au collège.

### - Objectif de l'accompagnement :

Aider les enfants :

- à comprendre ce qui leur est demandé et à améliorer leur organisation
- à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans certaines matières

Cette action ne vise pas à faire le travail des enseignants ni celui des enfants mais se veut une contribution au service de l'épanouissement de l'élève dans sa scolarité.

### -Accueil des enfants :

Le mercredi après-midi de 16h30 à 18h à partir du 7 septembre 2016.

### -Inscriptions et renseignements :

Sur place les mercredis de Septembre de 16h 30 à 18h salle des Poletières

Par téléphone, contacts : Marie Thérèse CARRET ☎ : 06 75 79 84 73

Michèle GARDAIS ☎ : 04 74 57 91 66 / 06 99 75 48 37

-Droit d'inscription : 40€. Il est familial, annuel et comprend l'adhésion à la fédération « Familles Rurales » dont les différentes missions sont décrites sur le site « famillesrurales.org » .

### -Appel aux bénévoles

**Toutes les personnes souhaitant contribuer à cette action, même ponctuellement, sont les bienvenues. Le renforcement de notre potentiel ne peut que permettre de consacrer plus de temps à chaque enfant.**

# Association des Artisans et Commerçants de Chuzelles



L'Association des Commerçants et Artisans de Chuzelles (A.C.A.C)  
offre un



## *Spectacle de Noël*



**Samedi 3 décembre** 2016



lors du traditionnel *Marché de Noël* de Chuzelles

GRATUIT - Durée 45 minutes environ

*Avec la participation de Marc Animation*



*Photos Spectacle 2015*

*Et Dimanche 26 Mars 2017*

*MOULES FRITES*



## Transport à la Demande : rappel des modalités d'accès

ViennAgglo nous communique l'information suivante:

Mis en place en 2003, le service de transport à la demande permet à toute personne habitant une commune de ViennAgglo de se rendre à Vienne ou d'en revenir à partir de 300 points d'arrêt existants. Ce service fonctionne du lundi au samedi sur réservation au prix de 1,20€ par voyage.

Il a été constaté une dérive sur l'utilisation croissante de ce service par les scolaires ; ce qui a pour conséquence d'engendrer des coûts supplémentaires de fonctionnement importants et non admissibles dans un contexte budgétaire contraint. Aussi le bureau communautaire de ViennAgglo du 15 Septembre 2016, a décidé de ne plus autoriser l'utilisation de ce service pour des déplacements domicile/établissement scolaire en période scolaire. ViennAgglo assure déjà l'acheminement des élèves aux horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires par des services en car dédiés.

Cette décision est effective depuis le 16 Septembre 2016 .

Pour rappel : la centrale de réservation est joignable au 0810 414 909 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (0,05 €/min+ prix appel)

La réservation doit être effectuée la veille avant 17h00 et le vendredi pour le lundi suivant.

Par ailleurs, une enquête va être mise en place par la municipalité pour mieux cerner les besoins des chuzellois en matière de transports en commun. N'hésitez pas à vous exprimer sur ce sujet.

## Incivilités

Il a été constaté des dépôts d'ordures ménagères dans les containers destinés à la collecte des vêtements et tissus usagés, rendant leur recyclage impossible, et occasionnant un surcroît de travail aux personnels qui entretiennent les points d'apport volontaires.

De telles pratiques sont inadmissibles.

# MUNICIPALITÉ

CONSEILS MUNICIPAUX

## Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 14.09.16

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR-DUMOUT, D. MEZY, H. JANIN, P. ALLARD, A. GRANADOS, A. GRES, D. BUTHION, M. DELORME (arrivé à 19h15), G. GONIN, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, M. PESENTI

EXCUSES : MT. ODRAT (pouvoir à M. MOREL), H. FANJAT, N. HYVERNAT

ABSENTS: E. BONNARDEL, J. SOULIER SECRETAIRE : M. PESENTI

### D34 : LUDOMOBILE, 2ÈME AVENANT À LA CONVENTION

Il est rappelé que le Ludomobile est un service itinérant de la MJC de Vienne qui se déplace de commune en commune chaque mois et dont la vocation est de faire découvrir aux enfants et aux plus grands des espaces ludiques et des outils de jeux. La MJC de Vienne a transmis un avenant à la convention (joint à la délibération).

*Avis favorable à l'unanimité*

### D35 : COMMERCES DE PROXIMITÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX – CADRE DU FISAC

Depuis 2013, la commune participe au dispositif européen FISAC (Fonds d'Intervention et de Soutien pour les Artisans et les Commerçants) porté par ViennAgglo. Ce fonds a pour vocation de favoriser le maintien et le développement de services artisanaux et commerciaux de proximité par la mise en place d'aides directes aux commerces pour des travaux d'accessibilité, ou relatifs à la sécurité du local et de modernisation de devantures/vitrines.

Les commerces concernés sont ceux implantés en centre village. La subvention est répartie de la manière suivante :

- 15% par ViennAgglo,
- 15% par la commune,
- 25% de l'Etat

Pour un montant maximum de 15 000€ de dépenses éligibles.

Le budget total alloué, reconduit pour la période 2015/2017, est de 10 000€ réparti également entre la commune et ViennAgglo, soit 5 000 € pour chaque collectivité.

Début 2016, un dossier de demande de subvention a été déposé en Mairie et à l'agence économique de ViennAgglo par le commerce « Que pour Elles » situé place du Belvédère pour des travaux d'accessibilité, de sécurité et de rénovation de la façade pour un montant total de 7 002€ HT.

Dans le cadre du FISAC, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de 1050€ correspondant à la participation communale à ces travaux.

*Avis favorable à l'unanimité*

### D36 : Travaux sur réseau de distribution d'électricité – renforcement Verdier – SEDI - approbation plan de financement définitif

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement par délibération du 10 février sur l'avant-projet sommaire de l'opération renforcement du poste Verdier. Le SEDI a actualisé le plan de financement qui se décompose comme suit :

- prix de revient TTC de l'opération : 50 838 €
- montant total des financements externes : 42 279 €
- participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI : 515 €
- contribution aux investissements pour cette opération : 8 044 €

Le conseil municipal prend acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- que la participation de la commune s'élève à 8 559 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contributions aux investissements),
- que le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour un montant de 515 € seront appelés en début d'année suivant la réalisation des travaux.

*Avis favorable à l'unanimité*

**Suite ►**

**D37 : TRAVAUX SUR RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – SECTEUR PARKING DU MILLE CLUB – SEDI – APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF**

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement par délibération du 10 février sur l'avant-projet sommaire des travaux sur réseau d'éclairage public parking du Mille Club. Le SEDI a actualisé le plan de financement qui se décompose comme suit :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 57 984 €
- montant total des financements externes : 14 633 €
- participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI : 1 926 €
- contribution prévisionnelle aux investissements : 41 424 €

Le conseil municipal prend acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- que la participation de la commune s'élève à 43 350 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contributions aux investissements)

*Avis favorable à l'unanimité*

**D38 : SERVICES PÉRISCOLAIRES : TARIFS 2016/2017**

Chaque année, une réflexion est engagée sur l'évolution des tarifs des services périscolaires. Pour l'année scolaire 2016-2017, la commission réunie le 29 août 2016, ne juge pas opportun de revoir les tarifs de la garderie et du restaurant scolaire, le nouveau prestataire des repas pratiquant des tarifs similaires à ceux de l'année 2015/2016.

Concernant les TAP, une enquête effectuée par l'APE auprès des parents fait apparaître que l'ensemble des prestations est satisfaisant mais que l'intervention d'un animateur supplémentaire des Mille Loisirs serait intéressante. Ce coût, chiffré par le centre Mille loisirs est relativement élevé.

Par ailleurs, le centre Mille Loisirs, a adressé un courrier en mairie pour informer de l'augmentation du coût des TAP à hauteur d'1.50 € par heure et par agent à compter de la rentrée 2016-2017.

Pour les agents de la collectivité participant aux activités des TAP, une mesure gouvernementale relative au « transfert prime/point » pour le calcul des salaires va générer également une hausse des charges patronales.

Après avoir étudié ces divers éléments, la commission Affaires Scolaires et Périscolaires propose de ne pas engager d'intervenant supplémentaire en raison du coût et propose la revalorisation d'1.50 € (répercussion de l'augmentation) à compter de la rentrée des vacances de Toussaint. Le tarif forfaitaire des TAP passerait ainsi à 9.50 € par période de 6 à 7 semaines (contre 8 € en 2015/2016).

Le conseil municipal valide la proposition de la commission soit :

- de ne pas appliquer d'augmentation pour les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie,
- d'appliquer une hausse d'1.50 € pour les TAP soit un prix forfaitaire de 9.50 € par période à compter de la rentrée des vacances de Toussaint.

*Avis favorable à l'unanimité*

**D39 : CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF «CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI» (CAE)**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi et afin de renforcer le personnel communal, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi à durée déterminée à temps non complet.

Le CAE est un contrat aidé de droit privé rémunéré sur la base du SMIC réservé à certains employeurs publics notamment les collectivités territoriales. Il s'adresse aux personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. La prescription du CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat. Une convention tripartite doit être signée entre la commune, le salarié et Pôle Emploi.

L'État participe financièrement à hauteur de 70 % à 90 % du SMIC horaire brut (en fonction de la situation du bénéficiaire, de l'employeur et du type d'activité) sur une durée de travail hebdomadaire de 18h maximum pendant toute la durée du CDD. Les cotisations patronales de sécurité sociale sont exonérées et aucune indemnité n'est à verser en fin de contrat.

*Avis favorable à l'unanimité*

**D40 : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE 1ÈRE CLASSE**

Dans le cadre de la procédure des avancements de grade, un agent technique de la commune pourra accéder, à compter du 1er novembre 2016, au grade supérieur d'agent technique 1ère classe de par son ancienneté. Afin d'assurer des perspectives d'évolution de carrière dans la collectivité et de développer l'action des services municipaux, il est proposé au conseil municipal de procéder à la création d'un poste d'agent technique 1ère classe à compter du 1er novembre 2016. Le financement de ce poste est prévu au budget, article 6411

*Avis favorable à l'unanimité*

**D41 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE 2ÈME-CLASSE**

Le tableau des effectifs de la commune fait apparaître que suite à la délibération n°41 créant un poste d'agent technique 1ère classe en raison d'un avancement de grade, il y a lieu de supprimer un poste d'agent technique 2ème classe à compter du 1er novembre 2016

*Avis favorable à l'unanimité*

**D42 : MARCHÉ DE NOEL : ACTUALISATION DES TARIFS DE DROIT DE PLACE**

Le tarif du droit de place applicable aux exposants du marché de Noël, fixé par délibération du 30 septembre 2015 doit être actualisé. La commission animation propose :

- de maintenir le tarif à 13 € par tranches de deux mètres linéaires (emplacements sous chapiteaux) et fixer à 5 € le mètre supplémentaire,
- de fixer à 10 € l'emplacement hors chapiteaux de deux mètres linéaires et à 5 € le mètre supplémentaire,
- de fixer à 5 € la location d'un lot 1 table + 1 banc,
- de demander le paiement dès la réservation lors de l'envoi du bulletin d'inscription en précisant que tout désistement non signalé au moins 4 semaines avant la date du marché entraînera le paiement du droit de place,
- de conserver la gratuité pour les associations chuzelloises et intercommunales et les commerçants utilisant l'emplacement situé devant leur devanture.

*Avis favorable à l'unanimité*

**D43 : DECISION MODIFICATIVE FPIC : CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE**

Par arrêté n°2016 du 05 août 2016, le Préfet de l'Isère a établi le montant des retenues qui doivent être opérées sur les ressources fiscales de la commune pour alimenter le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Pour la commune de Chuzelles, le montant est fixé à 14 745 €. Lors de l'élaboration du budget primitif 2016, au chapitre 14, les crédits budgétaires avaient été ouverts à hauteur de 12 000 €. Il y a donc lieu d'abonder cette ligne budgétaire par une décision modificative. Cet abondement du FPIC se fera par prélèvement sur les ressources fiscales mensuelles d'août à décembre 2016.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D73925 Fonds péréquation Recettes fiscales		2 745 €
<b>TOTAL D 014 : atténuations de produits</b>		<b>2 745 €</b>
D022 Dépenses imprévues fonctionnement	2 745 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>2 745 €</b>	

*Avis favorable par 14 voix pour et 1 abstention.*

Les compte-rendus de conseils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la mairie ou sur demande au secrétariat

### Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 29/06/16

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRESENTS :** Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR-DUMOUT, D. MEZY, H. JANIN, A. GRANADOS, D. BUTHION, M. DELORME, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, H. FANJAT, N. HYVERNAT, M. PESENTI

**EXCUSES :** MT. ODRAT (a donné pouvoir à M. MOREL), P. ALLARD (a donné pouvoir à M. PELAGOR-DUMOUT), A. GRES (a donné pouvoir à A. GRANADOS), G. GONIN (a donné pouvoir à D. MEZY), J. SOULIER (a donné pouvoir à N. HYVERNAT)

**ABSENT :** E. BONNARDEL      **SECRETAIRE :** A. GODET

Madame le Maire communique les informations suivantes : G. GONIN a dû subir en urgence une intervention chirurgicale importante, elle lui souhaite au nom du conseil municipal un prompt rétablissement.

Un incendie est survenu à la piscine de Villette-de-Vienne le samedi 25 juin. Les dégâts matériels sont importants, aucun blessé n'est à signaler, les expertises sont en cours, la saison d'été paraît compromise.

#### **D28 : SYNDICAT RIVIÈRE DES 4 VALLÉES, AUTORISATION À INTERVENIR SUR LE PARCELLAIRE PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX**

Durant l'été 2007, des intempéries ont créé des dysfonctionnements hydrauliques importants, mis en danger la population et entraîné des dégâts sur les bassins versants de l'Abereau, du Saint Marcel, du Montléant, de la Combe Boussole, et de la Combe Moulin. Cet événement a mis en évidence l'urgence d'une gestion intégrée et cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Abereau.

Le Syndicat Rivières des Quatre Vallées a été sollicité par les communes de Vienne, Chuzelles et Jardin pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude hydraulique et hydrologique, qui a été lancée en 2008. Elle a permis de définir un programme d'actions et de travaux visant à la protection des biens et des personnes contre les crues et les inondations, notamment sur l'Abereau. Ces programmes d'actions ont été validés par les élus. La phase opérationnelle a débuté avec le lancement d'une mission de maîtrise d'oeuvre.

La programmation implique des interventions sur l'Abereau :

- remise en fonctionnement d'un piège à sédiments,
- travaux de lutte contre les inondations,
- entretien des aménagements.

Le Syndicat Rivière des 4 Vallées s'engage à :

- assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations
- faire réaliser les travaux prévus, et en assurer le suivi en phase chantier,
- assurer la remise en état du site et des terrains d'accès après travaux,
- procéder au suivi technique après travaux et à l'entretien du site restauré.

La commune de Chuzelles autorise au droit des terrains dont elle est propriétaire, la réalisation des travaux prévus sur les berges et dans le lit du cours d'eau, et pour ce faire, l'accès, le libre passage des intervenants mandatés par la commune et le Syndicat Rivière des 4 Vallées, ainsi que l'occupation temporaire, le stationnement des engins nécessaires et le dépôt des matériels et matériaux pendant la durée des travaux.

*Avis favorable à l'unanimité*

#### **D29 : GARANTIE D'EMPRUNT À ADVIVO POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Advivo sollicite la commune afin d'obtenir une garantie d'emprunt (= caution) couvrant les différents prêts qu'il a consentis pour l'achat de 4 logements sociaux auprès du promoteur SCCV SQUARE HIPPOLYTE sur le site rue de la Croix de Tourmente à Chuzelles. Il s'agit de garantir l'achat des logements et non de garantir la construction dont le risque incombe au promoteur.

Le mécanisme est habituel pour les bailleurs sociaux qui sollicitent plusieurs collectivités afin de garantir leur emprunt dans sa totalité :

- Le département à hauteur de 30%,
- La commune où sont construits les logements, à hauteur de 35%
- L'EPCI de rattachement de la commune (ViennAgglo) à hauteur de 35%.

Le montant total du prêt contracté par Advivo pour l'achat des 4 logements sociaux (3 logements PLUS\* et 1 logement PLAI\*\*) est de 340 000 €. La commune est donc appelée à apporter sa garantie à hauteur de 119 000 € (35%), de même que ViennAgglo. Le département garantit l'emprunt à hauteur de 30% soit pour un montant de 102 000 €.

Article 1 : l'assemblée délibérante de Chuzelles accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 340 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 49011, constitué de 4 lignes du prêt. Ledit Contrat est en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

*Avis favorable par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (H. FANJAT)*

#### **D30 : PRESCRIPTION DE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET**

Afin d'autoriser la réalisation du projet de construction de la salle d'animation culturelle, festive et sportive, il convient d'apporter des adaptations au document d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal. Le projet viendra en remplacement de la salle du « Mille Club » qui d'une part n'est plus adaptée à l'envergure des événements organisés sur la commune (capacité limitée à 100 personnes) et d'autre part ne répond plus aux normes en vigueur.

Une concertation auprès des Chuzellois portant à la fois sur les usages de cette future salle et sa localisation sur le territoire a été organisée par la commune assistée d'un bureau d'études de programmation. Le terrain retenu pour l'implantation de cet équipement à l'issue de la concertation, se situe à l'Est du centre bourg dans une zone classée « agricole » au Plan local d'Urbanisme en vigueur. Compte tenu du classement de la zone, il convient d'apporter des adaptations au PLU en vigueur pour permettre le projet. Ces changements peuvent être effectués après enquête publique portant sur l'intérêt général de l'opération, par une mise en compatibilité du document d'urbanisme communal dans le cadre d'une procédure de « déclaration de projet ».

Le Conseil Municipal décide :

- d'engager une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de salle d'animation culturelle, festive et sportive emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions des articles L.153-54 à 59 et R.153-15 à 17 2 du code de l'urbanisme ;

- de dire que les objectifs poursuivis par cette procédure sont: la prise en compte de l'intérêt général du projet et l'adaptation réglementaire au regard des caractéristiques propres au projet.

- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant ladite procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du document d'urbanisme communal et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure.

*La délibération est adoptée par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE (H.FANJAT, N. HYVERNAT, J. SOULIER).*

*Suite* ▶

## Suite

### D31 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir travaillé en commission sur la répartition des subventions, il a été décidé de différencier les associations locales (communales et intercommunales) des associations qui participent occasionnellement à la vie communale. Par conséquent, le tableau ci-dessous fait apparaître uniquement les associations ayant une activité régulière.

Cette année, certaines subventions ont pu être augmentées au vu des activités proposées et de l'implication dans la vie du village. Cette augmentation est valable cette année et la commission ne s'engage à rien pour les années à venir.

Proposition de subventions 2016	
ACCA	450,00 €
GV gymnastique volontaire	450,00 €
Association Familiale Rurale	450,00 €
Association des pêcheurs de la gère	350,00 €
Chorale «Clef des chants»	700,00 €
Club des anciens «Trait d'union»	250,00 €
Ecole de musique Chuzelles/Seyssuel	3 700,00 €
Harmonie	900,00 €
Football Club de la Sévenne	1 200,00 €
Football Club de la Sévenne (stage)	400,00 €
Rugby Club Sévenne	750,00 €
Divers	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 100,00 €</b>

Une enveloppe d'un montant de 900 € est affectée aux associations et aux participations de manifestations à venir (caravan jazz, prévention routière)

Une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 4 700 € a été inscrite au budget 2016 (article 65738) pour être affectée aux demandes de participation financière de divers organismes tels que l'ADMR, l'AFIPAEIM, la Croix-Rouge, PARFER, les Chambres des métiers de l'Isère et du Rhône.

*Le conseil municipal approuve les montants des subventions et participations financières proposées, par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (H. FANJAT) et 2 ABSTENTIONS (N. HYVERNAT, J. SOULIER).*

### D32 : CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER

La société PROTECH agréée et mandatée par ERDF a demandé à la commune une servitude de passage pour la validation des travaux relatifs au passage d'une ligne électrique souterraine de 400 volts au droit de la parcelle cadastrée A 3524, située rue de la Croix de Tourmente RD36.

*Avis favorable à l'unanimité*

### D33 : POUVOIR AU MAIRE POUR RÉGULARISER ÉCHANGE DE PARCELLES

Un échange de terrain est intervenu entre la commune et un propriétaire chuzellois pour permettre la modification du tracé du chemin piéton traversant la propriété du particulier, propriété qui fait l'objet d'autorisation d'urbanisme.

L'échange porte sur les parcelles cadastrées A 3578 et A 3580 au profit du particulier et des parcelles cadastrées A 3574 et A 3577 au profit de la commune.

Une modification du parcellaire cadastral a été faite et numérotée, un plan d'échange complété de la nouvelle numérotation a été adressé en mairie. Cet échange doit faire à présent l'objet d'un acte notarié entre les deux parties. Les frais relatifs à cet acte sont à la charge du propriétaire chuzellois.

*Avis favorable à l'unanimité.*

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

#### Décision du Maire n° 2016/06 : Désignation d'un bureau d'étude pour l'élaboration de la déclaration de projet

Considérant que le cabinet INTERSTICE a assisté le maître d'ouvrage dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il est décidé de reconduire ce cabinet pour la déclaration de projet qui va être lancée dans le cadre de la construction de la salle d'animation culturelle, sportive et festive.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est comprise entre 11 000 € et 15 000 € TTC.

#### Décision du Maire n° 2016/07 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Afin d'assurer le service de restauration scolaire en liaison froide pour l'année scolaire 2016/2017, un marché de fournitures courantes et de services a été lancé.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 mai 2016 sur le site internet de Viennagglo ainsi que sur le site internet du journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble ». Huit candidats ont présenté une offre,

La commission s'est réunie le 21 juin 2016 pour l'ouverture des plis, l'analyse des candidatures, et le 22 juin 2016 pour l'analyse des offres,

Après application des critères pondérés de sélection (50 % critère valeur technique et qualité des prestations / 30 % critère environnemental / 20 % critère prix), l'offre de la société RPC Restauration pour collectivités - située ZA Lavy - 01570 MANZIAT a été retenue pour les montants suivants :

- 2.40 EUR HT le repas maternelle/élémentaire
- 2.40 EUR HT le repas adultes

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2016 reconductible annuellement dans la limite de deux reconductions.

#### Décision du Maire n° 2013/08 : Règlement des frais et honoraires d'avocat – accompagnement de la commune dans le cadre de l'instance devant le Tribunal Correctionnel de Vienne contre un administré pour une infraction aux règles d'urbanisme.

Les frais et honoraires relatifs à l'intervention de Maître Véronique GIRAUDON, avocate de la commune, pour l'accompagnement de la commune dans le cadre de l'instance devant le Tribunal Correctionnel de Vienne relative à une infraction aux règles d'urbanisme pour un changement de destination dans une zone n'autorisant pas un aménagement en habitation.

Le Conseil Départemental de l'Isère, la DDT et le Syndicat des 4 Vallées ont également engagé une action en justice à l'encontre de cet administré.

Les honoraires sont les suivants :

- Honoraires forfaitaires : 2 800 € HT
- Honoraires complémentaires non compris dans le forfait : tarif horaire de 180 € HT/heure
- Rédaction de conclusions complémentaires : 800 € HT

La dépense est inscrite au budget communal, article 6227.

Les compte-rendus de conseils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la mairie ou sur demande au secrétariat



# CHUZELLES

## 16<sup>ème</sup>

# Marché de Noël

## Samedi 3 Décembre

## à partir de 17h

ARTISANAT  
RESTAURATION  
ANIMATION

### 18h Spectacle de Noël

offert par l'ACAC

### 19h30 Arrivée du Père Noël

**Le Marché de Noël aura lieu Samedi 3 décembre à partir de 17h.**

Comme l'an dernier, il sera installé sur la place du Belvédère et le parking du Mille Club.

Circulation et stationnement : voir l'arrêté municipal.

**Inscriptions des exposants** Réservation obligatoire, s'adresser en mairie. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la mairie

**tarif des emplacements:**

- 13€ les 2m linéaires sous chapiteau (éclairé) + 5€ le m supplémentaire
- 10€ les 2m linéaires emplacement hors-chapiteau + 5€ le m supplémentaire
- location table + banc : 5€